

Rappel : temps de préparation : 30 minutes
temps de passage : 20 minutes

EO 42/42
EDS

THEMES TRANSVERSAUX

« INTEGRATION et SOLIDARITES - INTEGRATION EUROPEENNE et POLITIQUES ECONOMIQUES et SOCIALES »

QUESTIONS PRELABLES

- 1- Définir les notions suivantes : « Etat-providence », « Europe sociale » et « Coordination des politiques économiques et sociales ».
- 2- Formulez une phrase avec la valeur soulignée dans le tableau qui permette d'en comprendre le sens puis mesurez l'écart de niveau des dépenses de protection sociale entre l'Irlande et la France à l'aide de l'indicateur de votre choix. (Document 1).
- 3- Expliquez les mécanismes décrits dans la phrase soulignée. (Document 2).

SUJET A TRAITER

Après avoir montré les risques engendrés par une ouverture croissante des économies sur les systèmes de protection sociale, vous mettrez plus particulièrement en évidence les contraintes et les enjeux d'une harmonisation des systèmes de protection sociale des Etats-membres de l'Union Européenne.

DOCUMENT 1 – Panorama de la protection sociale dans trois pays de l'Union Européenne en 2000.

	Dépenses de protection sociale (en % du PIB)	Prestations sociales en fonction deux grands risques sociaux couverts. (en % du PIB)		Répartition des recettes de la protection sociale selon leur origine. (en % du total des recettes)		
		Vieillesse	Maladie	Impôts	Cotisations sociales	Autres
France	29,7	44,1	29,1	65,2	28,4	6,4
Irlande	14,1	25,4	41,2	30,4	66,7	2,9
Suède	32,3	39,1	27,1	59,8	39,0	1,2
Europe des 15	27,3	46,4	27,3	48,6	46,3	5,1

Source : Eurostats.

DOCUMENT 2

Les effets de la globalisation sur la protection sociale peuvent s'interpréter de deux manières : selon certains auteurs, la globalisation produit une concurrence internationale exacerbée qui pénalise les pays à haut salaire réel, comme les pays européens ; elle mène tout aussi nécessairement à une course des États vers le bas, c'est-à-dire vers la réduction massive de la protection sociale, la privatisation progressive de la Sécurité sociale, [...] mais aussi des droits sociaux sur fond de lutte internationale pour la compétitivité. Dans un tel contexte, la convergence des systèmes européens de protection sociale se ferait par le démantèlement des régimes sociaux de type « corporatistes-conservateurs » pour tendre vers un régime résiduel ou libéral. D'autres auteurs, sans pour autant nier les effets de la globalisation, soulignent les différentes modalités d'adaptation selon les pays et insistent sur le poids et l'action des différents grands acteurs sociaux concernés. Le maintien de fortes différences entre les systèmes européens de protection sociale étaye cette thèse. On peut aussi souligner que des travailleurs à haute qualification et donc socialement bien protégés constituent aussi un avantage dans une compétitivité hors prix. Bref, il existe plusieurs manières d'être compétitif sur la scène internationale. La globalisation ne rend pas impossible des politiques sociales universalistes : au contraire, elle peut renforcer le besoin de politiques sociales protectrices, comme facteur de cohésion sociale indispensable à la construction d'une véritable Union européenne.

F.-X. Merrien, « États-providence en devenir »,
« L'Europe sociale en perspective », Revue française de sociologie,
n° 43-2, avril-juin 2002.

CE SUJET DOIT ÊTRE IMPERATIVEMENT RENDU A L'EXAMINATEUR A LA FIN DE L'EPREUVE.

Rappel : Temps de préparation : 30 minutes
Temps de passage : 20 minutes

EO

43

THEME :
INTEGRATION EUROPEENNE ET POLITIQUES ECONOMIQUES ET SOCIALES

QUESTIONS PREALABLES :

1. Définissez les notions suivantes : « marché unique », « union économique et monétaire ».
2. Formulez une phrase avec la valeur soulignée dans le tableau qui permette d'en comprendre le sens, puis, en prenant l'exemple de la Golf, calculez l'écart de prix en € et en %, entre le pays le plus cher et le pays le moins cher (Document 2).
3. En prenant l'exemple de l'automobile vous direz quels avantages le consommateur peut attendre du marché unique.

SUJET A TRAITER :

Après avoir rappelé les avantages attendus de la mise en œuvre d'un grand marché unique, vous vous demanderez si ces objectifs ont été atteints.

DOCUMENT 1 :

Les règles de la concurrence visent à assurer le bon fonctionnement d'un espace économique européen basé sur les lois du marché. La politique de la concurrence de l'Union européenne s'articule autour de plusieurs axes principaux :

- L'interdiction des pratiques concertées, des accords et des associations entre entreprises qui sont susceptibles d'affecter le commerce entre Etats membres en empêchant, restreignant ou faussant le jeu de la concurrence au sein du marché commun ;
- L'interdiction, dans la mesure où le commerce entre Etats membres est susceptible d'en être affecté, d'exploiter de façon abusive une position dominante sur le marché commun [...]

Source : <http://europa.eu.int/scadplus/glossary>

DOCUMENT 2 : Prix de quelques modèles d'automobiles dans différents pays de l'union européenne.

Prix Hors Taxes en € novembre 2005

	Autriche	Finlande	Allemagne	France	Italie	Irlande	Grèce
<i>Volkswagen Golf</i>	<u>12 454</u>	10 432	13 211	12 775	12 902	13 205	10 750
<i>Renault Laguna</i>	18 750	15 882	17 940	18 520	16 588	16 833	15 858
<i>Peugeot 206</i>	10 010	8 552	9 776	9 866	9 042	9 064	8 801

Source : http://europa.eu.int/comm/competition/car_sector/price

Rappel : Temps de préparation : 30 minutes
 Temps de passage : 20 minutes

Enseignement Obligatoire
 Enseignement de Spécialité

THEME :
INTEGRATION EUROPEENNE ET POLITIQUES ECONOMIQUES ET SOCIALES

QUESTIONS PREALABLES :

- 1 – Définissez les notions suivantes : « politique économique », « politique budgétaire ».
- 2 – Formulez une phrase avec chaque valeur soulignée dans le tableau qui permette d'en comprendre le sens, puis comparez la situation de la France aux critères du Pacte de stabilité (Document 2).
- 3 – Comment le « pacte de stabilité » limite-t-il les possibilités de « relance » pour un pays comme la France ? (Document 1)

SUJET A TRAITER :

Après avoir montré comment une politique budgétaire de relance peut favoriser la croissance, vous présenterez les difficultés de mise en oeuvre d'une telle politique pour un pays de la zone euro (comme la France).

DOCUMENT 1 :

Le déficit public n'est pas condamnable en soi : en période de ralentissement économique, il permet de soutenir l'activité, une politique budgétaire expansive stimulant (ou relançant) la demande. En outre, si ce déficit « finance » des dépenses aptes à engendrer une croissance plus forte dans l'avenir, il engendrera un surplus de richesses qui permettra de le financer sans difficultés.

Mais si le supplément de demande engendré par la « relance budgétaire » excède la production, des tensions apparaissent sur les prix et amènent la Banque Centrale à relever son taux d'intérêt. Ainsi, les déficits publics peuvent provoquer une remontée de l'inflation défavorable à la croissance.

Aussi les politiques budgétaires nationales sont-elles encadrées par le « Pacte de stabilité et de croissance » (qui reprend les critères du Traité de Maastricht), signé par les pays de la zone euro, qui met en place un mécanisme empêchant les gouvernements d'avoir des « déficits publics excessifs ».

Sources : G. Duval, Ph. Frémaux, in *Alternatives Economiques*, N° 214, mai 2003
 A. Benassy-Quéré, *Economie de l'euro*, La Découverte, « Repères », 2002.

DOCUMENT 2 :

Déficit budgétaire et Dette publique en % du P.I.B. dans quelques pays de la « zone euro » en 2004

EN 2004	Déficit budgétaire (en % du PIB)	Dette publique (en % du PIB)
France	- 3,4	64,3
Allemagne	- 3,9	65,7
Grèce	- 3,4	102,6
Italie	- 2,9	106,1
Irlande	- 0,3	31,5
Espagne	- 0,7	49,2
ZONE EURO	- 2,9	71,5
CRITERES DU PACTE DE STABILITE	- 3,0	60,0

Construit à partir des données de l'OCDE et de l'INSEE 2005.

CE SUJET DOIT ÊTRE IMPERATIVEMENT RENDU A L'EXAMINATEUR A LA FIN DE L'EPREUVE